

Accord-cadre de partenariat et de coopération UE /Philippines: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0224(NLE) - 30/11/2017 - Acte final

OBJECTIF: approuver la conclusion d'un protocole à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les Philippines, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE NON LÉGISLATIF: Décision (UE) 2017/2428 du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République des Philippines, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

CONTENU: l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les Philippines a été signé à Phnom Penh le 11 juillet 2012. Conformément à l'acte d'adhésion de la Croatie, l'adhésion de cette dernière à l'accord doit être approuvée par la conclusion d'un protocole à cet accord. Le protocole à l'accord cadre a été signé, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.

Par la présente décision, le **protocole à l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les Philippines, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie** à l'Union européenne, est approuvé au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 23.12.2017.